

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 28

Présents : 17

Représentés : 4

Qui ont pris part à la délibération : 20

Date de la convocation : 25/05/2020

Date d'affichage : 27/05/2020

**de la Commune de COGOLIN
Séance du MARDI 2 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt et le **DEUX JUIN** à 18h00 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Éric MASSON, 1^{ER} Adjoint,

PRESENTS : Marc Etienne LANSADÉ - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Élisabeth CAILLAT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Valérie ROBIN - Pascal CORDE - Gaëtan MULLER - Michel DALLARI - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Erwan DE KERSAINTGILLY -

POUVOIRS : Patricia BERENGUIER à Aimé GARNIER / Christelle DUVERNET à Élisabeth CAILLAT / Renée FALCO à Audrey TROIN / Ernest DAL SOGLIO à Michel DALLARI /

ABSENTS : Monique LEBLANC - Sébastien MACREZ - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Manuel REQUIN - Patricia PENCHENAT (jusqu'à la question n° 10).

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La note annexée à la présente délibération répond à cette obligation.

Rapport de présentation du compte administratif :

Le compte administratif 2019 dégage en section de **fonctionnement un résultat excédentaire de 3 202 403,37 €** (contre de 5 725 906,27 € en 2018). **En investissement, le résultat de clôture** de la section s'élève à **+ 985 080,30 €** (contre de - 430 661,08 € en 2018).

CM du 02/06/2020

N° 2020/026

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

A –DEPENSES REELLES de FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **14 204 260,82 €** et enregistrent une baisse de **3,82 %** par rapport au compte administratif 2018.

Le chapitre 011 (charges à caractère général) s'élève à **3 735 592,90 €** en diminution de près de **1,9 %** (- 70 743 €). Il représente 26,3 % des dépenses réelles.

Les principales évolutions sont les suivantes :

CHAPITRE 011 : 3 735 592,90 € (- 1,86%)	- 70 743 €
Contrats de prestations de services (éclairage, déchets & illuminations)	+ 119 859 €
Energie, électricité	+ 39 240 €
Maintenance	+ 29 218 €
Eau & assainissement	+ 21 956 €
Alimentation	+ 21 744 €
Entretien bois & forêts	+ 14 676 €
Formation	+ 10 398 €
Locations mobilières	- 96 755 €
Honoraires, frais d'actes & de contentieux	- 83 914 €
Autres fournitures (dont travaux en régie)	- 67 036 €
Achat de prestations de services (festivités, culture...)	- 48 371 €
Annonces & insertions	- 14 566 €
Honoraires divers	- 11 953 €
Assurances multirisques	- 10 767 €

Le chapitre 012 (charges de personnel) s'élève à **8 350 472,84 €** et augmente de 6,41 %.

Le ratio des dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 58,79 %, contre 59,5 % pour les villes de même strate (10 à 20 000 habitants – données 2017).

Le chapitre 014 (atténuation de produits) s'élève à **724 607,56 €** soit en légère diminution par rapport à 2018 (- 3 791 €) correspondant aux dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants et au reversement de la part départementale de la taxe de séjour.

Le reste correspondant au reversement du FNGIR (Fonds National de Garantie de Ressources Individuelles) pour 704 671 €.

CM du 02/06/2020

N° 2020/026

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Le chapitre 65 transferts versés (subventions, participations) s'élève à 942 482,32 € et baisse de 52,7 % (- 1 051 861 €), avec notamment :

- Une augmentation des **subventions aux associations** : + 20 944 €,
- **La subvention au CCAS** enregistre une augmentation de 40 5000 €,
- Les **participations aux organismes de regroupement** (syndicats intercommunaux) baissent de 735 346 € (-9,7%), du fait du transfert de la compétence Contribution au SDIS à la CCGST (-734 530 €),
- Les **autres participations** (crèches, cinéma et colonies) s'élèvent à 301 621,88 €, en augmentation de 13 101 €, notamment du fait du versement de la participation versée pour l'exploitation du cinéma (10 k€).

Le chapitre 66 (frais financiers) s'élève à **372 525,47 €**, en hausse de 6 357,80 € par rapport à 2018.

Le chapitre 67 (charges exceptionnelles) s'élève à **78 579,73 €** et augmente de 52 967,04 € du fait des indemnités versées suite à contentieux (71,67 k€), du remboursement des frais d'inscription au transport scolaire aux familles, parallèlement à la baisse des subventions exceptionnelles versées aux associations (- 11 350 €).

B – RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **18 323 299,32 €** et enregistrent une augmentation de **6,06 % (1 046 676,51 €)** principalement due aux cessions immobilières (1,5 M€ pour le terrain Notre Dame des Anges) et de matériels.

Les produits des services (chapitre 70) s'élèvent à 1 108 958,48 € en hausse de 3,39 % et représentent 6,05 % des recettes réelles.

Les impôts et taxes (chapitre 73) représentent **10 601 454,07 €** et baissent de 3,96 %.

Ce chapitre comprend le produit de la fiscalité locale (7 775 154 € soit +205 222 €), la taxe additionnelle aux droits de mutation (1 004 781,50 € soit +38 905 €), l'attribution de compensation versée par la Communauté de communes suite au transfert de la fiscalité des entreprises déduction faite des transferts de charges (856 244,98 € soit - 683 663 € du fait du transfert de la contribution au SDIS) et diverses autres taxes (séjour, électricité, ODP, TLPE) pour 965 273,59 € (+1 989 €).

Le **produit de la fiscalité locale (7 775 154 €)** augmente de 2,71 % et se décompose comme suit :

Taxe d'Habitation & TH sur Logements Vacants : 4 562 691 € (+127 924 €) +2,88 %

Taxe sur le Foncier Bâti : 3 092 690 € (+99 957 €) +3,34 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 65 715 € (+1 006 €) +1,55 %

CM du 02/06/2020

N° 2020/026

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Rôles supplémentaires TH&TF sur exercices antérieurs : 35 723 €
(-31 116 €)

Enfin, rappelons que pour connaître la réalité du produit de la fiscalité locale, les recettes doivent être minorées du montant du reversement opéré au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie de Ressources Individuelles) qui figure en dépenses (chapitre 014) pour un montant de 704 671 €.

Le chapitre des **dotations et subventions** (chapitre 74) s'élève à **2 212 554 €**, en baisse de 94 919 € (-4,11 %) du fait Notamment de la baisse de la DGF (-80 766 €), et de la participation du Département pour l'utilisation des équipements sportifs (- 14 886 €).

Les **autres produits de gestion courante** (chapitre 75) s'élèvent à **2 649 530,57 €** et augmentent de 175 513 € du fait de la redevance portuaire (+132 272 €) et des revenus des immeubles (+46 229 €) qui comprennent le loyer du camping, les diverses redevances (galerie Raimu, théâtre, aire de carénage) et les concessions (plages et plaisanciers).

Les **produits exceptionnels** (chapitre 77) s'élèvent à **1 607 584,98 €**. Il s'agit des cessions, astreintes d'urbanisme, dégrèvements de taxes foncières, remboursements des divers sinistres. Ils augmentent de 1 384 115 €, correspondant aux cessions immobilières (Notre Dame des Anges 1,5 M€) et de matériels.

Les **atténuations de charges** (chapitre 013) s'élèvent à **143 217,22 €** augmentent de 5 134 € (+3,72 %). Ce sont les remboursements des frais de personnel (maladies, contrats aidés, décharges syndicales...).

C – DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

En 2019, les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à **6 856 778,55 €**.

Les reports sur l'exercice 2020 s'élèvent à 884 220,98 €.

Celles-ci se répartissent comme suit :

Le remboursement en capital des emprunts et cautions (chapitre 16) pour 2 707 097,84 € dont 1,368 M€ de remboursement anticipé d'emprunts renégociés en 2018 :

Les immobilisations en cours - travaux (chapitre 23) pour 2 848 645,65 € ;

Les immobilisations corporelles – matériel & acquisitions foncières (chapitre 21) pour 1 129 478,23 € :

Les frais d'études et logiciels (chapitre 20) pour 105 125,45 € ;

Les remboursements de taxes (chapitres 10 & 13) pour 57 574,34 € : il s'agit de remboursements de taxe d'aménagement régularisés sur

CM du 02/06/2020

N° 2020/026

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

plusieurs années (56 472,34 €) et du remboursement de l'avance Cinenum pour l'équipement numérique du cinéma ;

Les subventions d'équipement versées (chapitre 204) pour 8 857,04 €.

Les dépenses d'équipement (chapitres 20/21/23/204) s'élèvent :
4 092 106,37 € (2 934 672,97 € en 2018) et se répartissent comme suit :

	CA	Reports
CHAPITRE 20 (immobilisations incorporelles)	105 125,45 €	57 760,30 €
Frais études	39 999,84 €	37 364,40 €
Frais de document urbanisme PLU	55 598,99 €	19 272,70 €
Concessions et droits similaires	8 662,62 €	259,20 €
Annonces et insertions	864,00 €	864,00 €
CHAPITRE 204 (subventions d'équipement versées)	8 857,04 €	0,00 €
Subventions façades	8 857,04 €	0,00 €

	CA	Reports
CHAPITRE 21 (immobilisations corporelles)	1 129 478,23 €	22 592,34 €
Acquisitions foncières	697 700,08 €	0,00 €
Véhicules & engins	124 540,81 €	10 228,34 €
Matériel de bureau & informatique, mobilier (divers services)	87 892,15 €	4 789,63 €
Voirie, mobilier urbain	42 186,11 €	0,00 €
Equipement CMM, manifestations	40 692,60 €	0,00 €
Equipements sportifs	40 447,40 €	0,00 €
Autres matériels (tous services)	39 438,90 €	7 574,37 €
Matériel & mobilier écoles	18 334,51 €	0,00 €
Equipements cuisines, cantines & EAL	19 799,67 €	0,00 €
Equipement Police Municipale	7 153,99 €	0,00 €
Propreté, port	6 035,59 €	0,00 €
Plantations & matériels espaces verts	5 256,42 €	0,00 €

CM du 02/06/2020

N° 2020/026

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

	CA	Reports
CHAPITRE 23 (immobilisations en cours : travaux)	2 848 645,65 €	803 868,34 €
Equipements sportifs	912 666,29 €	328 909,28 €
Marché à commande - voirie	968 569,74 €	36 378,00 €
Eclairage public	259 440,13 €	40 559,87 €
Travaux Château	219 376,92 €	23 672,44 €
Vidéoprotection	204 648,84 €	8 899,55 €
Travaux écoles, crèches, cantines	164 190,88 €	19 056,72 €
Autres travaux de bâtiments divers	71 466,44 €	282 166,00 €
Voiries, réseaux : traçages, divers	48 286,41 €	64 226,48 €

Au sein des travaux de voirie, on peut citer :

- La réfection de l'enrobé et création d'un local poubelles avenue de l'Audiguier
- La réfection d'une section de route chemin des mines
- La réfection complète des parkings Daudet et Cogolin-Plage
- La réfection du tapis d'enrobés avenue Louis Aragon
- La construction d'un mur de soutènement chemin Vaubelette
- L'aménagement du chemin de Portonfus
- La création de 3 aires de jeux sur la commune
- La création de 7 ralentisseurs
- La réfection du chemin de Trémouriés
- Des travaux de remise en état du pluvial rue Marceau
- La remise en état chemin de la Gravière
- Des aménagements chemin et route du Canadel
- La réfection de la cour de l'école Fontvieille et le remplacement d'une partie des clôtures des écoles Rialet et Pisan
- La pose de bornes rétractables pour protéger l'enceinte des marchés

et pour le reste :

- des travaux d'éclairage public pour 259 440 € pour la poursuite du plan pluriannuel de remise aux normes des travaux de réseau et le remplacement de candélabres, avec notamment le remplacement des candélabres et le passage aux LED ;
- des travaux dans les écoles et les cantines pour 164 190 € avec notamment la poursuite du plan pluriannuel de pose de climatisations dans les écoles (Rialet), la réfection des façades à Chabaud et au Rialet et l'installation d'un self à la cantine Fontvieille,
- des travaux dans les équipements sportifs pour 912 666 € avec notamment l'extension du COSEC (824 750 €), la réfection des sols à la salle de la Cauquière et divers travaux dans les autres équipements ;

CM du 02/06/2020

N° 2020/026

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

- des travaux de climatisation dans divers bâtiments (Bastide Pisan, locaux loués à l'inspection d'académie), l'aménagement des locaux du magasin des ateliers municipaux et des travaux de chauffage dans l'église.

L'endettement :

Au 31/12/2019, la dette communale se compose de 22 emprunts (3 de moins qu'en 2018).

85 % de la dette est à taux fixe ce qui permet d'assurer une lisibilité des frais financiers sur une large partie de l'encours de la dette. Les 15 % d'emprunts à taux variable permettent de dynamiser à la baisse le taux moyen en profitant du contexte de taux historiquement bas que nous connaissons actuellement.

	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
La dette globale est de :	11 308 176.66 €	12 778 785.41 €
Son taux moyen s'élève à :	2.71 %	2.76 %
Sa durée résiduelle moyenne est de :	10.76 ans	9.84 ans
Sa durée de vie moyenne est de :	5.57 ans	5.11 ans

Elle se répartit entre le budget principal et le budget annexe « immeubles de rapport » comme suit :

Budget	CRD	Taux Moyen	Durée résiduelle (années)	Durée de vie moyenne (années)	Nombre de lignes
Budget Ville	11 174 843.26 €	2,72 %	11 ans	6 ans	21
Immeubles de rapport	133 333.40 €	1,56 %	11 mois	7 mois	1

Sur le budget principal, l'encours de la dette est inférieur à celui de 2013 avec 11 M€ au lieu de 13,62 M€.

La capacité de désendettement totale* est de 4,2 ans en 2019 (contre 5 ans en 2018).

**Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.*

CM du 02/06/2020

N° 2020/026

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

D – RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **5 929 978,53 €** et se répartissent comme suit :

Le chapitre 10 (dotations, participations) s'élève à **5 649 963,73 €**, en hausse de 4 469 715,12 €.

Il s'agit principalement de l'affectation d'une part du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent (4,3 M€ au lieu de 503 980,54 € en 2018) le reste étant constitué du Fonds de Compensation pour la TVA (750 062 € soit +346 342 €) et de la taxe d'aménagement pour 596 101,73 € (+323 553 €).

Le chapitre 13 (subventions, participations) s'élève à **211 039,80 €** et baisse de 44 261 €.

Il s'agit de la participation pour amendes de police (120 675 € soit - 17 999 €) et de la participation au titre du PUP rue du Volcan (90 364,80 €).

Les subventions attendues figurent en reports :

- 112 669 € pour l'Etat (DETR pour l'extension du COSEC et pour l'immeuble 4 bd Clémenceau)
- et 23 600 € pour la Région (friches agricoles).

Le chapitre 16 s'élève à **8 975 €** correspondant à des cautions encaissées auprès des occupants (parking, galerie Raimu et cinéma).

Le chapitre 26 (immobilisations financières) s'élève à **60 000 €** correspondant au remboursement de la dotation initiale versée à la création de la Régie autonome du port de plaisance.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2019 du budget principal de la commune.

Il est précisé que les résultats de fonctionnement et d'investissement seront repris au Budget Primitif 2020.

CM du 02/06/2020

N° 2020/026

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Monsieur le Maire s'étant retiré,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 10,

Vu l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 9 et 10,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur MASSON et en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- D'APPROUVER le compte administratif 2019 du budget principal de la commune dont les résultats sont conformes au compte de gestion et qui peut se résumer ainsi :

OPERATIONS DE L'EXERCICE :

Section de fonctionnement - Mandats émis	:16 660 947,59 €
Section d'investissement - Mandats émis	: 6 996 776,18 €
Total Dépenses	:23 657 723,77 €

Section de fonctionnement - Titres émis	:18 437 444,69 €
Section d'investissement - Titres émis	: 8 412 517,56 €
Total Recettes	:26 849 962,25 €

RESULTATS DE L'EXERCICE :

Section de fonctionnement (excédent)	:+	1 776 497,10 €
Section d'investissement (excédent)	:+	1 415 741,38 €
Total	:+	3 192 238,48 €

REPORTS DE L'EXERCICE 2018 :

Section de fonctionnement (excédent)	:+	1 425 906,27 €
Section d'investissement (déficit)	:-	430 661,08 €

RESULTATS A LA CLOTURE : (cumulé : Exercice + Antérieur)

Section de fonctionnement (excédent)	:+	3 202 403,37 €
Section d'investissement (excédent)	:+	985 080,30 €
Total Excédent	:	4 187 483,67 €

CM du 02/06/2020

N° 2020/026

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

RESTES A REALISER : Section d'investissement

Dépenses	:	884 220,98 €
Recettes	:	136 269,00 €
<u>Solde des RAR</u>	:-	747 951,98 €

Soit un excédent réel net global de 3 439 531,69 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 15 POUR - 1 ABSTENTION** (Pascal CORDE) - **4 CONTRE** (Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI).

Le Maire,



Marc Étienne LANSADÉAR

